

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : _____ Dossier complet le : _____ N° d'enregistrement : _____

1. Intitulé du projet

Dérivation du cours d'eau du Clos du Bais de la RD 85 sur la commune de Cambremer (14)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Conseil Départemental du Calvados

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Monsieur PAPIN Emmanuel, chef du service "ouvrages d'art"

RCS / SIRET 2 2 1 4 0 1 1 8 5 0 0 0 1 4 Forme juridique Collectivité Territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
10. Canalisation, reprofilage et régularisation des cours d'eau s'ils entraînent une artificialisation du milieu. Condition : ouvrages, travaux ou activités conduisant à la dérivation d'un cours d'eau d'une longueur supérieur ou égale à 100 m.	Le projet concerne la dérivation du cours d'eau du Clos du Bais et le confortement des berges sur 210 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la dérivation et au confortement général de la berge du cours d'eau du Clos du Bais.

Le confortement de la berge nécessite l'abattage et le dessouchage des arbres de hautes tiges.
Concernant la remise en place du lit du cours d'eau, les travaux impliquent l'abattage et le dessouchage de la végétation.
La berge côté RD85 sera remblayée par les déblais de la rive opposée.

En amont de ce projet, il sera réalisé en urgence et ponctuellement le confortement des berges le long de la RD85 pour la sécurité des usagers de la voirie.

Il est à noter que des études complémentaires (étude chiroptères, étude de sédiments...) sont prévus et seront présentes dans le Dossier Loi sur l'Eau.

4.2 Objectifs du projet

Durant des années, le cours d'eau du Clos du Bais a dévié de sa trajectoire initiale. Cette déviation naturelle est notamment liée à l'implantation naturel d'arbres et de végétation et à l'absence de leur entretien.

Aujourd'hui, le cours d'eau s'est rapproché de la RD85, créant des affouillements et des déstabilisations de l'accotement de la départementale.

C'est pourquoi le projet de dérivation et de remise en état la berge du cours d'eau préviendrait d'un danger grave.

Il s'agit donc de réaliser des travaux afin de sécuriser la route de l'érosion par le cours d'eau en remplaçant le cours d'eau dans son lit d'origine et en renforçant les berges (réalisation de risbermes, fascines...).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Travaux de confortement général de la berge divisé en deux parties :

1 - Sur 70 ml, remise à sa place du lit avec risbermes en conservant les dimensions moyennes actuelles du cours d'eau. Ces travaux impliquent l'abattage et le dessouchage de la végétation, la mise en œuvre de risbermes sur les 2 berges. Ces risbermes seront coiffées d'une natte de coco et végétalisées avec des plantes aquatiques. La berge côté RD85 sera remblayée par les déblais de la rive opposée pour garder une homogénéité des matériaux du cours d'eau. Sur 40 ml, entre la voie communale et l'accès privé, remise en forme de la berge en certains endroits soit avec des fascines ou des caissons végétalisés avec des plantes héliophytes.

2 - Entre l'accès au-dessus du Clos du Bais et sa confluence avec le ruisseau des Mondeaux (100 ml), traitement ponctuel avec des fascines ou des caissons à deux ou trois endroits maximum.

Les travaux seront réalisés avant l'automne, avant la période des fortes crues et afin de minimiser l'impact des travaux sur le milieu environnant.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le cours d'eau du Clos du Bais circulera dans son lit d'origine.

Son aménagement, composé de fascines, de caissons végétalisés et de risbermes, et son éloignement suffisant de la RD85 permet de pallier à l'érosion de la voirie et d'assurer la circulation des véhicules et piétons en toute sécurité.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a fait l'objet de travaux d'urgence qui ont été réalisés avant l'automne 2017.

Le projet sera soumis à un Dossier Loi sur l'Eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Longueur de la dérivation et du confortement du cours d'eau (ml) :	210 ml
- Largeur d'intervention (ml) :	10 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Les berges du cours d'eau du Clos du Bais, sous-affluent du ruisseau « Le Grandouet », sont situées :

Route départementale n°85
au point repère 11+000
14340 CAMBREMER

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 49°09'46"N Lat. 00°02'19"E

Point d'arrivée :

Long. 49°09'51"N Lat. 00°02'18"E

Communes traversées :

Cambremer (14340)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans : - une ZNIEFF type 1 : La dorette et ses affluents (250020085) ; - une ZNIEFF type 2 : Marais de la dives et ses affluents (250008455) ;
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas concernée par le PPBE du Calvados.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une dizaine de mètres du projet se situe dans le périmètre de protection d'un monument historique : Manoir du Bais, à Cambremer. Ces quelques mètres font partie de la phase 2 des travaux où sera réalisé un traitement ponctuel avec des fascines ou des caissons à deux ou trois endroits maximum sur 100 ml. Il n'y aura donc pas de travaux dans la partie recoupant le périmètre de protection.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas concernée par de PPRN ou de PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux sites et sols potentiellement pollués (BASIAS) sont identifiés sur la commune de Cambremer dont l'activité est terminée. Le site le plus proche se situe à plus de 700 m du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à plus de 5,3 km du projet. Il s'agit des Anciennes carrières de Beaufour-Druval (ZSC).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit de remblayer pour partie la berge et le lit mineur actuel du cours d'eau pour le dériver à son ancien emplacement. Les déblais de cet ancien emplacement seront réutilisés pour remblayer la berge côté RD85, afin de garder une homogénéité des matériaux du cours d'eau. Une étude sédimentaire est en cours. Celle-ci permettra de savoir si les sédiments seront réutilisés ou non.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera déficitaire en matériaux, notamment dans la seconde partie de travaux, côté traversée RD85, du fait des hauteurs importantes des berges et des dessouchages d'arbres.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le SRCE, adopté par arrêté le 29/07/2014, identifie un réservoir de biodiversité de cours d'eau représenté par le cours d'eau concerné par le projet. Un diagnostic piscicole avant travaux a été réalisé. La phase travaux sera défini dans le cadre des études PRO (bureau d'étude Hydrosphère). Les travaux imposent une intervention dans le lit mineur du cours d'eau mais les conséquences sur la biodiversité existante sont limitées puisqu'une végétalisation sera prévue. De plus, le cours d'eau sera remis dans son lit d'origine, situé à cheval sur l'emplacement actuel du cours d'eau, en utilisant des techniques permettant le bon écoulement du cours d'eau.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé à proximité d'un site Natura 2000, le plus proche étant à plus de 5 km.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite l'abattage et le dessouchage de quelques arbres de hautes tiges pour l'implantation de risbermes qui seront végétalisées. Ces arbres aux espèces non remarquables (bouleaux...), sont apparus naturellement au fil des années. En l'absence d'entretien, ils ont engendré les dégâts actuels. Dans le cadre des travaux d'urgence réalisés, certains arbres hautes tiges ont été supprimés. Des études sur les Chiroptères sont prévus. Les fascines ou caissons seront végétalisés également permettant une meilleure insertion du cours d'eau dans son environnement.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux ICPE se situe sur Cambremer, à environ 850 m et 1,7 km du projet. Le projet n'est soumis à aucun PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y aura pas de déplacement des trafics mais uniquement des modifications dans la circulation. Il sera prévu un rabattement de circulation sur une voie avec gestion de l'alternat par feux.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas d'activités sources de nuisances sonores.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas source de nuisances olfactives. Il n'est concerné par aucune nuisance olfactive.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à engendrer des vibrations. Le projet n'est pas concerné par des vibrations externes.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les abattages et le dessouchages des arbres de hautes tiges généreront des déchets non-dangereux. Une grille de récupération en amont des ouvrages sera mise en place afin de récupérer tous les déchets provenant des arbres et le dessouchage de façon à ce que ceux-ci ne fasse pas embâcle et obstacle au bon écoulement du ruisseau. Le projet va donc engendrer, de manière temporaire dans le cadre des travaux, la production de déchets non-dangereux. Cependant, le volume de déchets reste faible et ne constitue pas une incidence notable du projet.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Des mesures d'évitement et de réduction sont instaurées pour toutes les thématiques environnementales impactées par le projet, en phase travaux comme en phase exploitation.

Les travaux de dégagements des emprises (abattage et dessouchage des arbres de hautes tiges, dérivation) seront par exemple réalisés en dehors des périodes de reproduction de la faune.

En phase exploitation, des fascines ou des caissons végétalisés permettront de pallier à l'érosion des berges.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Le projet n'aura pas d'impact sur la faune et la flore, sur les sites protégés les plus proches, sur l'environnement ou la santé des populations. Le chantier limitera les nuisances par une gestion adéquate des plages horaires et des déchets produits,
- Le projet sera remis dans son lit mineur d'origine et conforté avec des matériaux naturels,
- Le site n'est pas soumis aux risques technologiques ni aux risques naturels.

Ainsi, pour les raisons rappelées ci-dessus, ce projet ne justifie pas selon notre diagnostic une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Caen

le,

19 mars 2018

Signature

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation

Le chef du service ouvrages d'art



Emmanuel PAPIN

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation

Le directeur des routes



Yann TORLASCO